

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 38 (1912)  
**Heft:** 2

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*De l'exécution des travaux d'architecture de l'Etat et des administrations publiques.*

Le Congrès réuni à Rome, répète en le confirmant, le vœu émis à Londres en 1906, affirme qu'il y a lieu d'observer soigneusement le principe d'une division très nette entre l'exercice de l'art de l'architecture et de celui de l'ingénieur et en conséquence émet le vœu :

1<sup>o</sup> que les travaux d'architecture destinés à des Etats, des Communes ou autres administrations publiques, ne soient confiés, après concours ou autrement, qu'à des architectes qualifiés.

2<sup>o</sup> et que dans le but d'obtenir que les constructions monumentales répondent à toutes les exigences de l'Art, en tous les cas les projets qui devront être dressés par les architectes diplômés soient avant l'exécution, soumis à l'approbation d'une institution comme l'Académie des Beaux-Arts ou des Conseils composés en majorité d'architectes.

*De l'utilité d'un dictionnaire des termes comparés en architecture.*

On a voté l'ordre du jour suivant :

Le Congrès reconnaît l'utilité d'un dictionnaire des termes comparés d'architecture et émet le vœu que le Comité permanent international des architectes organise une commission internationale qui continuera l'œuvre commencée et présente son ouvrage au prochain congrès.

Il est d'avis que des dessins et figures accompagnent les termes pour en préciser les détails.

*La propriété artistique.*

Affirme : 1<sup>o</sup> que l'œuvre d'architecture doit être protégée dans toutes ses manifestations artistiques.

2<sup>o</sup> que les dessins d'architecture, comprenant les dessins des façades extérieures et intérieures, les plans, coupes et élévations, et les détails décoratifs, constituent la première manifestation de la pensée de l'architecte et l'œuvre d'architecture.

3<sup>o</sup> que l'édifice n'est qu'une reproduction, sur le terrain des dessins d'architecture.

Et renouvelle le vœu que l'œuvre d'architecture et tous les dessins qui la composent, ensemble ou séparément, ainsi que la construction et toutes autres reproductions, soient protégées pendant la vie de l'auteur et pendant un délai minimum de cinquante ans après la mort, en même temps que toutes les œuvres artistiques de peinture, de sculpture et autres, dans toutes les législations et les conventions internationales.

**Société suisse des ingénieurs et architectes.**

*Circulaire du Comité central*

**HONORÉS COLLÈGUES,**

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil fédéral et les Chambres fédérales ont réservé un accueil favorable à notre requête concernant la « *Maison bourgeoise en Suisse* » et lui ont accordé une subvention annuelle de Fr. 5.000 pendant 8 ans.

Nous avons fait parvenir au Conseil fédéral l'expression de notre reconnaissance. L'œuvre entreprise réclame encore

de nouveaux sacrifices de la part de la Société et des sections et nous espérons trouver auprès d'elles le même intérêt.

Zurich, 13 janvier 1912.

Au nom du Comité central :

*Le Président,*

H. PETER.

*Le Secrétaire,*

A. HÆRRY.

**BIBLIOGRAPHIE**

**Traité pratique des constructions en béton armé**, par Léon Cosyn, architecte principal des Chemins de fer de l'Etat belge. — Relié, 273 pages et 130 fig. — Edition Berger, Paris et Liège.

En ouvrant ce volume, nous avons pensé avec satisfaction : Enfin un livre pratique traitant en français la question complète du béton armé. Nous possédons bien l'excellent livre de Mœrsch, mais il est trop savant pour donner des solutions rapides, comme la littérature allemande sait nous en donner. Disons tout de suite que notre attente n'a été qu'en partie récompensée. Il y a d'excellentes choses dans le livre de M. Cosyn, il y a surtout un immense travail et une étude très consciente. Mais, si l'auteur a voulu simplifier le travail du calculateur en béton armé, il ne s'est pas trop préoccupé de lui inculquer la recherche méthodique de sa résistance essentielle. Pour notre auteur, tout semble se résoudre à l'établissement de longs tableaux à double entrée, desservant des formules assez rébarbatives, comme toutes les longues formules du reste. Il nous a semblé avoir en mains plutôt un commentaire de la Circulaire ministérielle française qu'une étude vraiment approfondie et indépendante de la matière.

Il est clair que, pour le lecteur habitué à la notation française, et à la méthode apparemment intervertisse qui préside ici à la recherche des inconnues du problème, il y aura avantage à user largement des tables indiquées. Mais quand il faut réfléchir, et que les tables ne suffisent plus, la méthode même risque d'être un peu en défaut.

Notons en tous cas le calcul très intéressant des efforts dus à la continuité, ainsi que l'étude relative au glissement et au cisaillement. Ce sont des chapitres à lire avec profit.

A. P.

**Les oscillations du matériel des chemins de fer**, par Georges Marié, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur-chef de division en retraite des chemins de fer P.-L.-M. — 2 volumes contenant 153 pages, 18 figures et 1 planche. — H. Dunod et E. Pinat, éditeurs, 47-49, quai des Grands-Augustins, Paris VI<sup>e</sup>.

I. — Dénivellations de la voie et oscillation des véhicules de chemins de fer. — Compléments théoriques. — Etudes diverses. — In-8<sup>o</sup> de 84 pages, avec 10 fig. et 1 planche, Fr. 3.

II. — Limites de flexibilité des ressorts et limites de vitesse du matériel des chemins de fer. — In-8<sup>o</sup> de 69 pages, avec 8 fig., Fr. 2.